



**Direction de la Propreté et de l'Eau
Division territoriale du 17^e arrondissement**

Paris, le 25 mars 2024

Objet : Changement de système de collecte des déchets dans votre quartier

Madame, Monsieur,

Les déchets de votre immeuble sont aujourd'hui gérés via un système de collecte pneumatique des déchets.

Dispositif innovant expérimenté lors de la création de l'éco-quartier des Batignolles, celui-ci présente aujourd'hui un certain nombre de limites.

Le système de collecte pneumatique n'a en effet malheureusement jamais atteint les résultats attendus en matière de qualité du tri, plus de 50% des emballages s'avérant mélangés aux ordures ménagères lors du processus, et dès lors impossibles à valoriser.

Il ne permet pas non plus la collecte des cartons de moyenne et grande taille, dont le volume a beaucoup augmenté ces dernières années sous l'effet de l'évolution des modes de consommation et notamment de la livraison à domicile. Des dépôts sauvages de cartons sont ainsi régulièrement à déplorer dans et aux abords des immeubles, nécessitant également le passage de véhicules de collecte dédiés. Par ailleurs, le système ne prend pas en charge le verre, qui fait d'ores et déjà l'objet d'une collecte hebdomadaire avec des bacs dédiés. La performance écologique du dispositif n'a ainsi malheureusement pas pu être démontrée, et d'autres villes ayant expérimenté un système similaire effectuent aujourd'hui le même constat.

L'exploitation du service est assurée par une entreprise privée dont le contrat arrive à échéance le 19 mai prochain, et qui n'a pas présenté d'offre visant à prolonger celle-ci. Aucune autre entreprise n'a pu proposer de reprise satisfaisante du service au-delà de cette date, sauf à multiplier par 6 les coûts d'exploitation par rapport au coût de collecte d'autres arrondissements.

Ainsi, **à compter du 19 mai 2024**, vos immeubles seront équipés de bacs mis à disposition par la Ville de Paris, comme c'est le cas dans le reste de l'arrondissement. Ceux-ci seront collectés par des véhicules roulant au biogaz, 3 jours par semaine pour les emballages (bac jaune), et 6 fois par semaine (tous les jours sauf le dimanche) pour les ordures ménagères (bac gris/vert). Le travail est d'ores-et-déjà engagé avec chacun des gestionnaires d'immeubles pour préparer la transition en tenant compte des spécificités de chaque bâtiment.

Outre les bacs de collecte mis à disposition de chaque immeuble, des stations Trilib' seront installées sur l'espace public à la place des bornes de collecte pneumatique actuellement réservées à certains professionnels munis de badges. Les stations Trilib' seront accessibles à toutes et à tous. Elles permettront de déposer des emballages, du verre, mais aussi des déchets alimentaires dès juillet 2024.

Si vous souhaitez disposer de plus amples détails sur les modalités d'évolution du système de collecte, **une réunion d'information**, ouverte à toutes et tous, sera organisée le **lundi 29 avril à 19 heures** au **Centre Paris Anim' Mado Robin** (84 Rue Mstislav Rostropovitch, Paris 17^{ème}).

La Division Territoriale de Propreté du 17^e arrondissement
Direction de la propreté et de l'Eau

